

MARS 2024



A l'occasion d'un week-end printanier, la découverte de deux sites propices à la raquette dans le secteur Serre-Ponçon, riche en circuits de randonnées. Petit groupe de 8 max et soirées en hôtel club : Un peu d'effort pour beaucoup de réconfort !

LIEU : Réallon station pour l'hébergement, 2 vallées autour de Serre-Ponçon

DATE : du vendredi 29 au dimanche 31 mars 2024,

DURÉE : 2 jours de rando, 2 nuits.

ENCADREMENT : accompagnateur en montagne diplômé d'état

MAIL : sejours.atlas@gmail.com

NIVEAU : moyen, pouvant randonner de 4 à 6 heures/ dénivelé positif entre 500 et 700 m environ.

HÉBERGEMENT : Hôtel-Club à Réallon, en chambre confortable de 2 personnes, avec sanitaire individuel

GROUPE : 6 à 8 personnes,

PORTAGE : vous portez vos affaires pour la journée avec le pique-nique.

CARTOGRAPHIE : IGN TOP 25/3536 et – Embrun

VOUS ALLEZ ADORER

un groupe limité à 8 personnes

Découverte de la raquette d'altitude au printemps.

TARIF : 285 € par personne

Le prix comprend

- L'hébergement en Hôtel-Club, en chambre de 2 avec sanitaire (wc, douche, lavabo)
- L'encadrement par 1 accompagnateur en montagne diplômé d'état
- La pension complète du jour 1 dîner, au jour 2, pique-nique, vin compris le soir
- Accès à l'espace détente de l'Hôtel (sauna et Douche sensorielle)
- Le prêt des raquettes, bâtons et du matériel DVA

Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour
- Les assurances annulation et rapatriement
- déplacement pour se rendre au départ des randonnées
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

PROGRAMME DU SÉJOUR

Vend 29/03 Rendez-vous 18h00, Hôtel Club *** *Le balcon des Écrins*, à Réallon station

Installation, accueil et présentation du séjour avec votre accompagnateur en montagne, dîner et nuit.

Sam 30/03 et Dim 10/03

Pour profiter au mieux des conditions d'enneigement le programme définitif vous sera communiqué lors de l'accueil du vendredi.

Programme de base :

- Vallée de Réallon : les alpages de la Gardette - *Durée : 5h - dénivelé +550m /- 550m – 11 km*
- Vallée de Crévoux : les alpages de la Ratelle - *Durée : 5h - dénivelé +650m /- 650 – 11 km*

Fin du séjour en fin d'après-midi

Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints.

L'ÉQUIPEMENT

- Sac à dos de contenance 30 à 40L
- Des vêtements adaptés aux conditions hivernales en montagne :
Tee-shirts manches longues, et manches courtes, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.
Doudoune ou veste chaude, Pantalon de randonnée, short
1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire,
Option : 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger des intempéries. La cape de pluie
- Bonnet, gants, tour du cou,
- Lunette de soleil. Crème solaire.
- Chaussures de randonnée montantes et imperméables
- Gourde 1l minimum + thermos
- Pharmacie personnelle avec ordonnance
- Vos affaires
- Couteau, fourchette. Boite type Tupperware, gobelet
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne
- Papiers d'identité + argent et CB
- Vos serviettes de toilettes
- Un maillot de bains pour l'espace bien être

Pour votre confort et votre sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, sac à dos, chaussures.

RENDEZ-VOUS, DISPERSION, REJOINDRE LE POINT DE DÉPART

Arrivée : Samedi 09/03/2024 A 13h à l'Hôtel Club ★★★ *Le Balcon des Écrins* 462 Charrière grande de Pra Goudin, station de Réallon - 05160 REALLON - <https://www.lebalcondesecrins.com/>

Départ : Dimanche 10/03/2024 dispersion après le retour de la randonnée, vers 16h environ

POUR VENIR À L'HÔTEL :

EN VOITURE

- Depuis Paris : Par autoroute **A6** jusqu'à Lyon, autoroute **A43** jusqu'à Grenoble, la **N85** jusqu'à Gap, et la **N94** jusqu'à Chorges. De là, prendre direction Parc National des Écrins, Réallon, St Apollinaire par la **D9**, jusqu'à Réallon Station
- Depuis Briançon : **N94** jusqu'à Savines le Lac, traversée lac de Serre-Ponçon, puis direction Parc National des Écrins, Réallon par la **D41**
- Depuis Marseille, autoroute jusqu'à Aix en Provence, puis autoroute **A51** jusqu'à Tallard, prendre direction Briançon, **D942** puis la **N94** jusqu'à Chorges, De là, prendre direction Parc National des Écrins, Réallon, St Apollinaire par la **D9**, jusqu'à Réallon Station
- Pour les conditions de circulation : [infos route 05](#) (état des routes, travaux, enneigement, webcams...)

PAR LE TRAIN

Venir depuis Paris

- Train de nuit Paris - Briançon - arrêt en gare de Chorges
- TGV Paris - Marseille, puis TER Marseille - Gap - Chorges
- TGV Paris - Valence, puis bus Valence - Gap - Chorges

FORMALITÉS

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte sécurité sociale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.

Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

ASSURANCES ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait.

Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

CONTRATS ASSURANCES

Assistance rapatriement - frais de secours : 1 % du prix du séjour

Annulation + bagages : 2, 8 % du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

LITIGE – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux